



Délibération N° 14 2024 12

Objet : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

PROJET DE DELIBERATION

Le conseil du 14^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 136 du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 relatif à l'inventaire des équipements pour l'année 2025 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de Mme Carine PETIT Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 14^e arrondissement a la charge est abrogé.

ARTICLE 2 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 14^e arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.